

## Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

n° 21

## Bricoler sans danger

a participation à des projets de travaux artistiques et d'artisanat est une activité très appréciée par un grand nombre d'enfants. Cependant, les parents et les intervenantes doivent être conscients que les produits pour artistes peuvent contenir des substances dangeureuses pouvant entraîner un risque de détérioration permanente de la santé, voire la mort. La recherche a démontré que les enfants sont physiologiquement plus sensibles que les adultes aux produits dangereux. Ces produits peuvent pénétrer dans l'organisme par inhalation, ingestion ou par absorption dermique. En conséquence, les enfants doivent utiliser des matériaux et des procédés sécuritaires.

Il convient d'examiner soigneusement les étiquettes de tout produit utilisé dans les arts et l'artisanat pour vérifier s'il contient des substances dangereuses. La *Loi sur les produits dangereux* exige un étiquetage spécial de mise en garde sur les produits chimiques dangereux que le public peut acheter. L'étiquetage comprend des symboles, de l'information sur la nature du danger, des mises en garde et les traitements de premiers soins. L'expression « non toxique » est trompeuse car elle ne s'applique qu'à une intoxication aigüe immédiate. Les produits non toxiques doivent être utilisés avec les mêmes précautions que tout autre produit chimique.

Il est recommandé d'utiliser des produits pour artistes portant la marque CP Certified Product Seal ou AP Approved Products Seal du Art and Craft Materials Institute (États-Unis). Si l'étiquette ne fournit pas assez d'information, il faut communiquer avec le fabricant pour connaître les ingrédients présents dans son produit et obtenir une fiche technique santé-sécurité. Il ne faut pas laisser les enfants boire ou manger pendant qu'ils se livrent à des activités d'art ou d'artisanat. Les enfants ne doivent pas non plus utiliser des produits pour artistes susceptibles d'aggraver les allergies ou un état de santé particulier. Il faut superviser toutes les activités liées aux arts pour s'assurer que toutes les mesures de sécurité sont respectées et que tous les produits sont conservés dans un lieu sécuritaire lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Le tableau suivant fournit une liste de certains des produits pour artistes à éviter ainsi que des produits de remplacement. En cas d'urgence, communiquez immédiatement avec le centre anti-poison le plus proche et gardez le produit dangereux à proximité pour avoir accès à l'information sur l'étiquette.

À ÉVITER	PRODUITS ET TECHNIQUES DE REPLACEMENT
Argiles sous forme sèche. Elle est facilement inhalée et renferme de la silice et peut-être de l'amiante. Ne pas sabler des pièces d'argile sèche et éviter les activités produisant de la poussière.	Argiles exemptes de talc et prémélangées. Après utilisation de l'argile, bien essuyer les surfaces avec une vadrouille ou une éponge mouillée.
Vernis pour céramiques ou émaux en cuivre.	Utiliser des peintures à base d'eau plutôt que des vernis. Les enseignantes peuvent imperméabiliser les objets à l'aide de shellac ou de vernis.
Colorants à l'eau froide, colorants réagissant avec les fibres et autres colorants commerciaux.	Employer des colorants végétaux (par ex. pelure d'oignon, thé, fleurs) et des colorants alimentaires.
Papier mâché instantané (donne des poussières inhalables, et certains de ces produits peuvent renfermer des fibres d'amiante ou du plomb).	Fabriquer du papier mâché à l'aide de journaux en noir et blanc et de blanc broyé ou de produits analogues.
Détrempes sous forme de poudre (donnent des poussières inhalables; et certaines détrempes contiennent des pigments toxiques).	Utiliser des peintures liquides ou des peintures prémêlangées par l'enseignante.
Pastels, craies ou marqueurs secs qui produisent de la poussière.	Employer des crayons, des pastels à l'huile ou des craies sans poussière.
Solvants (par ex. térébenthine, toluène, diluant pour colle de caoutchouc) et produits renfermant des solvants (encres, peintures alkydes et colle de caoutchouc).	N'utiliser que des produits à base d'eau.
Aérosols à pulvériser.	Utiliser des peintures à l'eau et des pinceaux ou la technique à la bruine.
Produits époxy, colle instantanée, colle pour maquette d'avion et autres adhésifs à base de solvants.	Utiliser de la colle blanche ou de la colle pour usage scolaire.
Marqueurs à feutre qui peuvent renfermer du toluène ou d'autres solvants toxiques.	N'utiliser que des marqueurs-couleurs à l'eau.
Plâtre à moulage. Produit de la poussière; le moulage des mains ou d'autres parties du corps peut causer des brûlures graves.	L'enseignante peut préparer les mélanges de plâtre dans des aires ventilées ou à l'extérieur pour le moulage de sable et pour d'autre projets ne présentant aucun danger.

Conçue par Susan Vaughn en 1992 pour la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance Information tirée de Artisanat sans danger ... ou presque, Santé Canada; Healthy Young Children, National Association for the Education of Young Children; Bien-être des enfants, la Société canadienne de pédiatrie. Revisée en 2001. Aucune permission n'est exigée pour photocopier la présente feuille-ressources dans un but d'éducation publique. Les copies ne peuvent être vendues. Pour acheter ou réimprimer ce document, veuillez écrire à la FCSGE, 383, avenue Parkdale, bureau 201, Ottawa (Ontario) K1Y 4R4. Tél. : 1 800 858-1412 ou (613) 729-5289. Téléc. : (613) 729-3159. Courriel : cccf@cfc-efc.ca. © FCSGE 2001